

# BULLETIN MUNICIPAL

# PEYRELEVADÉ

AVRIL 2026

N° 864



Tirage à 500 exemplaires - IPNS

## L'ÉDITO

### Élections municipales

Les élections municipales se sont déroulées le 15 mars dernier. Bien que supérieur au niveau national (48.90%), le taux de participation de 65.99% est en baisse par rapport aux élections municipales antérieures.

Sans doute que le nouveau mode de scrutin sans panachage qui s'est appliqué dans toutes les communes n'y est pas étranger. Il faudra que l'État s'interroge sur la pertinence d'un système électoral où dans deux tiers des communes françaises, le résultat était acquis avant le vote ...

Dans ce contexte, notre liste « Ensemble pour l'avenir de Peyrelevalde » a recueillie 80% des suffrages exprimés et a donc été élue en intégralité.

Notre action va s'inscrire dans la continuité des mandats précédents avec de nouvelles énergies, et l'envie de travailler pour le bien commun, au service de toutes et tous en veillant à conserver l'esprit de cohésion qui fait la force de notre village.

Lors de la séance d'installation du nouveau conseil municipal, ont été élus :

-Maire : Pierre COUTAUD

-1ère adjointe : Evelyne DEGUILLAUME, en charge des affaires générales et des services techniques

-2ème adjoint : Gilles CHAVASTELON, en charge des travaux et du patrimoine communal

-3ème adjointe : Joëlle MEYRIGNAC, en charge de l'école et de la vie associative

-4ème adjoint : Eric MARTIN, en charge du budget, de l'urbanisme et de la cantine

-conseillère déléguée en charge de la communication et de l'espace France Services : Laëtitia DELOUIS

-conseiller délégué en charge des affaires culturelles et de la jeunesse : Victor ROUSSEL

Nous tenions à remercier chaleureusement les élus sortant qui n'ont pas souhaité se représenter, pour leur engagement au service de la collectivité.

Vous pouvez compter sur notre disponibilité et notre détermination pour continuer à faire vivre la commune de Peyrelevalde.

L'équipe municipale

# INFORMATIONS

## ÉTAT CIVIL

### Décès :

-de Odette **CHEYPE**, à Peyrelevade le 23 mars, à l'âge de 82 ans, veuve de Jean DESPRAT, domiciliée 29 route du Rat

## DOG WASH

Afin de compléter l'offre de services à la station service la municipalité a décidé d'installer un dog wash (station de lavage canin en libre service).



Ainsi vous pourrez prochainement amener vos animaux de compagnie afin de leur offrir un toilettage sans salir vos intérieurs.

Cette opération est subventionnée par 30 millions d'amis à hauteur de 2 300€ HT. Des jetons seront disponibles en vente à la mairie.

## TRANSPORT AU MARCHÉ



Reprise du minibus qui prendra la direction du **marché de Felletin le vendredi 24 avril**. Départ 9h du Pra Bé. Attention places limitées, pensez à vous inscrire en mairie, ou au 05.55.94.73.13

## USAGE DU FEU



En Corrèze la réglementation relative à l'usage du feu est fixée par arrêté préfectoral. Cet arrêté définit 3 périodes limitant le brûlage des déchets verts :

-période verte : du 1er au 30 juin et du 1er octobre au 14 février → brûlage autorisé si la parcelle est dépourvue d'une habitation ou d'une annexe de plus de 50 m<sup>2</sup>

-période orange : du 15 février au 31 mai et du 1er juillet au 30 septembre : brûlages interdits

-période rouge : sur décision du Préfet (en cas de sécheresse et/ou de vent par exemple)

Les professionnels peuvent faire une demande de dérogation de brûlage en période orange, sur le site démarches simplifiées (DDT de la Corrèze). Restez vigilants. Plus d'infos sur [correze.gouv.fr](http://correze.gouv.fr)

## TRAVAUX : POINT DE SITUATION

Les travaux d'adduction en eau potable du village de Freyssanges sont désormais terminés. Une conduite de 1 900 mètres linéaires a été installée dans la continuité du réseau de Petit Billoux, pour un montant total de 75 820 € HT. Une partie de ce financement a été prise en charge par les habitants du village de Freyssanges.

Par ailleurs, la construction de toilettes publiques devrait débuter dans les prochains jours sur la place du Pra Bé. Le montant total de cette opération s'élève à 43 731 € HT.

Afin d'améliorer l'accueil des commerçants lors des marchés et le bon déroulement des animations estivales, un compteur a également été installé sur la place de la Fontaine.

Enfin, les agents communaux poursuivent les travaux d'entretien en régie : le passage de l'épareuse est actuellement en cours sur l'ensemble de la commune, et plusieurs opérations de remise à niveau de la voirie en enrobé à froid ont été réalisées.

## SERVICES COMMUNAUX



**Services techniques**  
Urgences uniquement  
(services des eaux,  
sécurité, biens publics)  
**06.35.18.95.25**



**Secrétariat de mairie**  
Du lundi au jeudi  
8h30-12h30 / 13h30-17h30  
Vendredi 8h30-12h30  
**05.55.94.73.13**



**Passeport & CNI**  
Mercredi &  
vendredi  
14h-17h30  
**sur rdv  
uniquement**

## SOCIAL - SOLIDARITÉ



L'épicerie sociale située Rue du Vieux Puits, est portée par l'association **Solidarité Millevaches** pour les habitants des communes de Peyrelevade, Sornac, Saint-Setiers, Faux-la-Montagne, Gentioux, Bugeat de manière bénévole.

Les bénéficiaires devront être munis d'un bon d'accès délivré par une assistante sociale ou d'un CCAS. L'épicerie propose principalement des denrées de première nécessité (conserves, fruits et légumes, viandes surgelés etc.)

- Ouverture tous les 15 jours, le vendredi de 14h à 16h (sauf en août)
- Contacts : [epiceriesociale.smv@gmail.com](mailto:epiceriesociale.smv@gmail.com) ou 07.77.73.12.77

## MÉDIATHÈQUE



En avril à la Médiathèque : **Exposition** d'Odette Hutzli, du 10 au 21 avril.

« J'ai découvert, il y a deux ans, le pouring peinture ou art fluide. Pouring veut dire « couler, verser ». Cette technique se pratique avec

un mélange d'acrylique, de medium de lissage et d'eau. Elle permet de créer et de découvrir différentes façons de jouer avec des outils, tels que spatules, sèche-cheveux, ballons de baudruche, boule, etc. C'est sans limites et très ludique ! » *Odette Hutzli*

**Vernissage de l'exposition le samedi 11 avril à 11h30, en présence de l'artiste.**

L'exposition est visible aux horaires d'ouverture de la Médiathèque et de la Maison des associations.



**Atelier** autour de la peinture le mercredi 22 avril à partir de 14h. Atelier ouvert à tous, pour se faire plaisir en donnant libre cours à sa créativité !

**Horaires de la médiathèque :** le mercredi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h, le vendredi de 16h à 19h, le samedi de 10h à 12h30

## CONCOURS DE BELOTE



L'amicale des sapeurs-pompiers de Peyrelevade organise le **samedi 18 avril**, un **concours de belote** à la salle des fêtes. Bons d'achats à gagner, inscription à partir de **19h30** : 18€/équipe.

Venez nombreux !

## FRELONS GUÊPES NUISIBLES



**FGN HAUTE CORRÈZE :** Frelons • Guêpes • Nuisibles

Intervention rapide et sécurisée sur toute la Haute Corrèze.

Nos services : destruction de nids de frelons (asiatiques et européens), traitement des guêpes, intervention nuisibles divers, récupération d'essaims d'abeilles (respect et protection)

Vincent DETAIX : 07 86 55 97 73

## PALMARÈS DES JUDOKA

« Le 14 mars a eu lieu à Ussel la compétition interclub du Judo Club Ussel.

Nos jeunes combattant.es de Peyrelevade ont pu mettre en pratique leurs techniques apprises pendant les cours du jeudi soir.

- 4 médailles d'or : Rougerie Nina, Rougerie Léa, Rougerie Ana, Chouzioux Marcel
- 2 médailles d'argent : Mazaud-Copin Robin, Demisé-Dinku Amos
- 2 Médailles de bronze : Morel-Fontaine Antoine, Delaunay Victor

Tout ceci en présence du champion de France cadet 1er division Camille Sirieix-Betirac du Judo Club Ussel.

Bravo à tous ! »

Mickaël Bernardin



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 05 MARS 2026 A 20 HEURES

**Présents :** Pierre COUTAUD, Robert URBAIN, Evelyne DEGUILLAUME, Jean-Claude RUBY, Guillaume CHASSAGNE, Jean-Claude MALSOUTE, Isabelle CHARRIER, Joëlle MEYRIGNAC, Geneviève LABARRE, Christelle VEDRENNE, Alexandra LOULIER, Jérémy VEYRET.

**Procurations :**

**Excusés :** Mathieu UGUEN, Jean MAZIERE.

Madame Evelyne DEGUILLAUME a été élue secrétaire de séance.

### DELIBERATIONS

#### 1. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2025.

Le Conseil municipal examine le Compte Financier Unique du budget principal pour l'exercice 2025, qui regroupe les écritures de l'ordonnateur et du comptable public.

Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Les résultats de clôture sont les suivants :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 068 984,01 €
- Recettes : 1 380 131,46 €
- Résultat de l'exercice : + 311 147,45 €
- Résultat antérieur reporté : + 329 693,79 €

**Résultat cumulé : + 640 841,24 €.**

- Section d'investissement :

- Dépenses : 748 102,65 €
- Recettes : 676 022,36 €
- Résultat de l'exercice : - 72 080,29 €
- Résultat antérieur reporté : - 287 303,24 €

**Résultat cumulé : - 359 383,53 €**

La concordance des écritures avec le compte du comptable public est constatée.

**APPROUVE**

#### 2. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2025.

Le Conseil municipal examine le Compte Financier Unique du budget annexe du service des eaux et de l'assainissement pour l'exercice 2025, qui regroupe les écritures de l'ordonnateur et du comptable public.

Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Les résultats de clôture sont les suivants :

- Section d'exploitation :

- Dépenses : 179 618,60 €
- Recettes : 297 909,98 €
- Résultat de l'exercice : + 118 291,38 €
- Résultat antérieur reporté : 0 €

**Résultat cumulé : + 118 291,38 €**

- Section d'investissement :

- Dépenses : 181 814,94 €

- Recettes : 171 287,47 €

- Résultat de l'exercice : - 10 527,47 €

- Résultat antérieur reporté : + 120 026,65 €

**Résultat cumulé : + 109 499,18 €**

La concordance des écritures avec le compte du comptable public est constatée.

**APPROUVE**

**3. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE DE LA STATION-SERVICE - EXERCICE 2025.**

Le Conseil municipal examine le Compte Financier Unique du budget annexe de la station-service pour l'exercice 2025, qui regroupe les écritures de l'ordonnateur et du comptable public.

Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Les résultats de clôture sont les suivants :

- Section d'exploitation :

- Dépenses : 483 445,49 €

- Recettes : 514 145,27 €

- Résultat de l'exercice : + 30 699,78 €

- Résultat antérieur reporté : + 73 346,35 €

**Résultat cumulé : + 104 046,13 €**

La concordance des écritures avec le compte du comptable public est constatée.

**APPROUVE**

**4. AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DU BUDGET PRINCIPAL.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'exercice 2025 fait apparaître les résultats cumulés suivants du budget principal :

- Section de fonctionnement : + 640 841,24 €
- Section d'investissement : - 359 383,53 €
- Restes à réaliser : 196 000,00 €

Il est indiqué que ces résultats seront reportés sur l'exercice 2026 comme suit :

- 163 383,53 € en section d'investissement (ligne 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé) ;

- 477 457,71 € en section de fonctionnement (ligne R002 – excédent de fonctionnement antérieur reporté) ;

- 359 383,53 € en section d'investissement (ligne D001 – déficit d'investissement antérieur reporté).

**APPROUVE**

**5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026.**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'examiner les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026. Il rappelle que les taux appliqués en 2025 avaient été fixés par

délibération en date du 11 avril 2025.

Dans un contexte visant à garantir la stabilité fiscale pour les administrés tout en assurant l'équilibre budgétaire de la collectivité, il a été proposé de maintenir les taux d'imposition en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents, de reconduire pour l'année 2026 les taux des taxes directes locales, à savoir :

- 9,58 % pour la taxe d'habitation ;
- 37,64 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 121,84 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

**APPROUVE**

## **6. RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE - SECTEUR DE MALSAGNE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des travaux de voirie sont prévus au lieu-dit Malsagne.

Afin de profiter de cette intervention et d'éviter d'avoir à rouvrir la chaussée ultérieurement, il apparaît opportun de procéder simultanément au renouvellement d'une partie du réseau d'eau potable, aujourd'hui vieillissant, ainsi qu'à la reprise de certains branchements.

Une étude et un estimatif des travaux ont été réalisés avec l'appui du Syndicat de la Diège, dans le cadre de sa mission d'assistance technique.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé comme suit :

- montant des travaux : 52 714,00 € HT ;
- Divers et imprévus (2%) : 1 066,28 € HT ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage - syndicat de la Diège (5%) : 2 719,01 € HT ;
- Mise à disposition DIEGE (DOE / intégration SIG) : 600,00 € HT.

Montant total de l'opération : 57 099,29 € HT, soit 68 519,15 € TTC.

**APPROUVE**

## **7. REALISATION D'UN PREAU/LOGGIA EN EXTENSION DE LA BUVETTE COMMUNALE SITUÉE A PROXIMITÉ DU STADE MUNICIPAL ET DU TERRAIN DE PÉTANQUE.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est propriétaire de la buvette située à proximité du stade municipal et du terrain de pétanque. Cet équipement communal est utilisé lors de diverses manifestations organisées par les associations locales, notamment par l'association de pétanque « Coup de boule peyrelevadois ».

L'association de pétanque a proposé la réalisation d'un aménagement consistant en la construction d'un préau / loggia dans le prolongement du bâtiment existant, afin de permettre d'abriter les bénévoles et les participants lors des manifestations en cas d'intempéries.

Dans ce cadre, l'association propose de participer au projet en réalisant les travaux de construction, tandis que la commune prendrait en charge l'acquisition des matériaux nécessaires à la réalisation de cet aménagement.

Monsieur le Maire précise que ces travaux seront réalisés sous la responsabilité de l'association et devront être conformes aux règles d'urbanisme en vigueur ainsi qu'aux normes de sécurité applicables. Le cas échéant, les autorisations administratives nécessaires seront préalablement sollicitées.

**APPROUVE**

## **8. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE TARIFICATION SOCIALE DE LA CANTINE SCOLAIRE ARRIVANT A ECHEANCE.**

Vu la délibération n°466/2022 du 9 septembre 2022 relative à l'accès aux données de la Caisse d'allocations familiales dans le cadre de la tarification sociale de la restauration scolaire ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la mise en place du dispositif de tarification sociale de la restauration scolaire (« cantine à 1 € ») basé sur le calcul du quotient familial.

La convention arrivant à échéance, il convient de procéder à son renouvellement afin de poursuivre ce dispositif. La restauration scolaire de la commune est télédéclarée sur la plateforme macantine.fr et la commune souhaite également opter pour l'avenant relatif aux objectifs de la loi EGalim.

Monsieur le Maire propose de maintenir la grille tarifaire suivante :

Quotient familial	0-999	1000-1199	1200 et +
Tarif d'un repas	1€	2€	2.50€

La présente délibération prend effet à compter du 1er janvier 2026.

**APPROUVE**

### INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

#### 1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE : PERIODE 16 JANVIER 2026 AU 05 MARS 2026

*NEANT*

#### 2. URBANISME : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SOUS LE NUMERO 10 DE LA SECTION YX, APPARTENANT A MONSIEUR COUNIOUX JEAN-LOUIS.

Monsieur Jean-Louis Counioux a fait part de son souhait de vendre une parcelle boisée lui appartenant, située route de Saint-Merd-les-Oussines, en sortie de bourg. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune pourrait être intéressée par l'acquisition de ce terrain, d'une superficie d'environ 2 hectares. Il précise que cette parcelle, composée de feuillus, présente un intérêt pour la commune, notamment en raison de sa situation en entrée et sortie de bourg, et qu'il est important de la préserver. Toutefois, il est indiqué qu'un accord devra préalablement être trouvé sur le prix de vente avant toute délibération du Conseil municipal sur ce dossier.

#### 3. MEDIATHEQUE : RECENSEMENT DES BESOINS MATERIELS.

Dans le cadre du projet de professionnalisation de la médiathèque et du recrutement d'un agent, un certain nombre de besoins matériels a été recensé, notamment en mobilier (table, chaise de bureau) et en équipement informatique. Avant la signature des devis correspondants, Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal. Le Conseil municipal émet un avis favorable à ces acquisitions.

#### 4. ELECTIONS MUNICIPALES : TENUE DU BUREAU DE VOTE.

Dans le cadre de l'organisation des élections municipales du 15 mars, il a été procédé à la composition du bureau de vote. Un planning de permanence a été établi afin de couvrir l'ensemble de la journée de scrutin, en tenant compte des disponibilités de chacun. Des conseillers municipaux ont ainsi été désignés pour assurer les différentes fonctions nécessaires au bon déroulement des opérations de vote.

#### 5. QUESTIONS DIVERSES.

- Monsieur Pifteau a présenté une demande d'acquisition portant sur une section de chemin située au lieu-dit « Chez le Prou ». Il conviendra, préalablement au lancement de l'enquête publique, de procéder à une concertation avec les riverains afin de recueillir leurs observations. Par la suite, les opérations de bornage et de cession du terrain pourront être engagées.

Fin de séance à 21h30

# LE CLUB DES REPORTERS DU PÉRISCOLAIRE



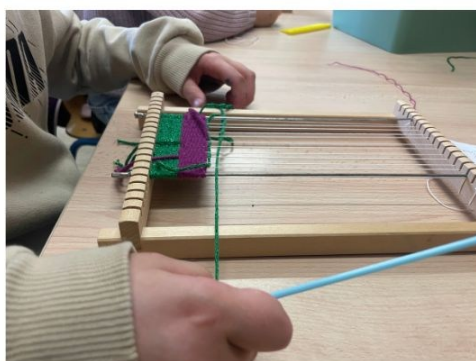
## Dessus-dessous: L'atelier couture



*Le club des reporters qui interviewent les participants de l'atelier couture.*



*Les enfants sont entrain de tisser.*



*Le métier à tisser.*



*Eléa tasse les fils avec le peigne.*



*Lohan a terminé son porte monnaie.*

Le jeudi 29 janvier, nous avons interviewé Mme Stéphanie Roché, qui anime l'atelier couture qui se trouve dans les locaux du périscolaire.

Le jour de l'atelier couture est le jeudi et il dure 45 minutes.

Il y a entre 6 et 8 enfants qui y participent. Ce jour-là, ils ont fait du tissage avec un métier à tisser.

Ils ont utilisé une aiguille et de la laine qu'ils faisaient passer dessus, dessous, dessus, dessous. Ils chantent "dessus, dessous" pour se motiver. Le peigne sert à tasser les fils de laine pour les serrer.

Pendant les ateliers, ils peuvent utiliser différentes machines avec prudence : une machine à fabriquer des badges, une machine à coudre, et un mini fer à repasser.

Ils ont aussi fabriqué des capes pour les super doudous ainsi que des couvertures pour les poupées et les doudous.

Les enfants qui y participent sont Emmy, Iris, Eléa, Lohan, Fleur, Nour et Soan. Ils nous ont dit qu'ils aimaient la couture car ils fabriquent des objets et des accessoires.